

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 1^{er} FÉVRIER 1847.

On s'attendait à une prochaine baisse dans le prix des blés. Vaine attente! les grains sont à la hausse, et nous en sommes redevables à l'agiotage. Ce ne sont pas les blés qui manquent, ce ne sont pas les prix d'achat à l'étranger qui sont exorbitants, non; mais ce sont les prix factices, les prix établis par les jeux des spéculateurs, qui sont énormes.

Ainsi que nous l'avions prévu, la liberté du commerce des blés, quand elle n'est pas tempérée par des mesures prudentes de la part du gouvernement, peut dans certains cas compromettre la sûreté publique. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement? Est-ce que les indigents qui voient chaque jour leurs souffrances augmenter peuvent rester calmes et impassibles en apprenant à quelles causes se rattachent leurs souffrances? Est-ce que la mère de famille qui voit ses enfants dépérir sous ses yeux, faute d'aliments, peut se taire et ne pas maudire ceux qui les vouent ainsi aux angoisses de la faim?

Quand des désordres éclatent quelque part, on s'irrite, on accuse les populations; mais d'abord ne devrait-on pas accuser ceux qui, chargés de veiller sur leur bien-être, ne prennent aucune mesure pour les soustraire à la famine, ou qui n'en prennent que d'insuffisantes? Ainsi, depuis plusieurs mois, nous avons annoncé la crise actuelle, nous avons signalé les abus de l'agiotage, nous avons demandé que, pour y mettre un terme, des achats fussent faits pour le compte des communes et du gouvernement, et qu'avec ces achats on se mit en mesure de faire concurrence aux agioteurs sur les grands marchés. On ne l'a pas voulu, et aujourd'hui ils sont maîtres des prix; ils pourraient, pendant huit jours, pendant quinze jours même, garder tous leurs blés à Nantes, à Marseille, et nous tenir sous le coup des plus graves perturbations.

Partout où l'action des particuliers est insuffisante ou dangereuse, l'action des communes et du pouvoir central est légitime. C'est là un principe irréfutable, qui a sa base dans cette vieille maxime: Le salut du peuple est la première des lois. Maintenant il est démontré, ce nous semble, que l'action des particuliers est insuffisante et dangereuse; nous avons donc raison de demander l'intervention efficace et directe des pouvoirs publics.

Dans le mois de décembre, les blés ont subi une hausse considérable par suite de l'excessive cherté des prix de transport. Qu'a-t-on fait? On a essayé timidement d'employer des prolonges d'artillerie à transporter des blés, et cet essai, quoique peu fructueux, a suffi pour arrêter la surélévation des prix de transport. On a fait sur la route de terre une utile concurrence aux compagnies de bateaux à vapeur; sans cette concurrence, qui sait à quel taux leurs prix se seraient élevés?

La concurrence est le plus grave des abus économiques quand elle cesse d'être mitigée par des forces supérieures, car aussitôt elle devient monopole et tend à s'organiser pour être maîtresse des marchés; il faut donc qu'elle soit, comme toute liberté, soumise à des règles, et ces règles, ce n'est pas d'elles-mêmes qu'elles peuvent s'établir. La théorie que nous

soutenons pour les blés, nous l'avons soutenue pour les houilles, et nous avons eu dans ces deux cas raison des sophismes des partisans de la liberté illimitée du commerce, liberté qui, comme on peut le voir, peut mener droit aux coalitions et de là aux monopoles. Ce n'est pas en vertu des principes d'une saine liberté commerciale qu'on pourra jamais tolérer que les populations restent, pour les objets de première nécessité, à la merci des monopoleurs; l'intérêt public bien entendu s'y oppose formellement.

Des ordres sont donnés nous dit-on, pour faire une coupure au pont de Tournon, dans le cas où les grosses-caux empêcheraient de nouveau la navigation. Nous pensons bien que, ce cas arrivant, aucune hésitation n'aura lieu.

Une association vient de se constituer à Nantes dans le but de faire baisser le prix du blé. Les citoyens font dans cette ville ce que les municipalités et le gouvernement auraient dû faire pour toute la France.

Notre administration, jusqu'à présent, n'a pris aucune mesure pour venir au secours des classes indigentes. Elle assume sur elle la plus grave responsabilité. On allègue, pour l'excuser, l'état de nos finances. Nous examinerons ce que vaut cette excuse, et si elle peut être admise. Enfin, à la honte de notre conseil municipal, Lyon est la seule ville de France de quelque importance dans laquelle on n'ait rien fait pour soulager la misère des travailleurs.

La Presse et les Débats s'efforcent de répondre ou de paraître répondre aux pièces produites par lord Palmerston; mais ni l'un ni l'autre journal n'y parvient, et l'indigence de l'apologie de M. Guizot, dans leurs colonnes, est tristement flagrante. Ils sont réduits à affirmer le contraire de l'évidence, par exemple que lord Aberdeen et lord Palmerston ont eu des vues opposées. Il est clair comme le jour pour toutes les personnes qui ont voulu lire, même avec une médiocre attention, ces divers documents, que ces deux hommes d'état ont suivi exactement la même voie. Ils cherchaient, dira-t-on, le moyen de servir les intérêts anglais. Ils faisaient bien. C'était à nous de les imiter par un dévouement incessant aux intérêts français; mais il fallait le faire avec loyauté, et en suivant la ligne droite. Notre ministre, — nous sommes parlementaires et constitutionnels, — notre ministre a usé de ruse et de fourberie pour atteindre son but. C'est là ce qui est reconnu aujourd'hui par tout le monde, sans exception. Seulement il y a ce qu'on dit et ce qu'on écrit. Les habiles, ceux qui se croient habiles disent: « Nous avons joué l'Angleterre, nous l'avons trompée, nous avons agi avec mauvaise foi; nous n'avons, en cela, que rendu à l'Angleterre mauvais procédés pour mauvais procédés. » Ceux qui raisonnent ainsi il n'y a rien à dire, car ces gens-là ne tiennent pas compte de la dignité, de la vieille réputation d'honneur de la France. Si nous n'aimons pas l'Angleterre, c'est parce que sa foi punique nous est odieuse. Les anglophobes de fraîche date devraient bien au moins blâmer chez nous ce que sans doute ils redoutent, un peu tard il est vrai, chez nos voisins. Mais si on nous ôte notre renommée de droiture, que nous restera-t-il dans ce monde? L'Angleterre voudra-t-elle désormais se fier à nous, et non

pas seulement l'Angleterre, mais les autres peuples, quand un ministre pourra jouer sur les mots et se dégager d'une promesse à l'aide de méprisables *concessi*?

Qu'a fait autre chose M. Guizot? Est-ce que lord Palmerston n'a pas maintenu comme lord Aberdeen que la reine Isabelle devait rester indépendante? Il a nommé un Cobourg parmi les prétendants! Eh! lord Aberdeen n'a cessé de dire dans vingt dépêches que si la reine choisissait un mari en dehors des Bourbons, l'Angleterre le verrait sans déplaisir. Mais lord Palmerston a mis le Cobourg le premier des trois candidats! Voilà son crime; voilà ce qui a dégagé la diplomatie française de ses promesses précédentes. Cependant, voyez par quelles sinuosités passe M. Guizot. Lord Palmerston écrit à lord Normanby qu'il est d'accord avec la France pour mettre l'infant don Henri parmi les candidats, et il fait proposer à M. Guizot de l'appuyer de concert. Mais on avait déjà fait choix de don François dans les hautes régions, comme étant un sujet plus propre au but qu'on se propose. M. Guizot pouvait et devait répondre à cette ouverture, qu'on lui faisait le *vingt-trois août*, que la France avait déjà fait un choix, celui du frère de don Henri. Mais non, M. Guizot fait des objections, dit que don Henri serait un bon choix, mais qu'on ne doit pas le présenter comme exclusivement propre à être l'époux d'Isabelle, et que, cette réserve faite, il promet d'écrire le lendemain à M. Bresson que le choix de don Henri satisfait pleinement la France. Le lendemain c'était le 24; le *vingt huit*. M. Bresson provoquait le choix de la reine en faveur de don François et demandait immédiatement après la main de l'infante pour M. de Montpensier!

Pas un mot pour expliquer cette étrange conduite dans la Presse ou dans les Débats! Et ces journaux se taisent encore, fort prudemment, sur l'explication donnée à lord Normanby par M. Guizot de la violation prochaine d'une autre de ses promesses: *Les deux mariages ne se feront pas en même temps*, explication bouffonne s'il ne s'agissait de la dignité du gouvernement, qu'à l'étranger on confond trop souvent avec la nation. « C'est vrai, a dit le ministre grave et austère, les deux mariages se feront l'un après l'autre, puisque la reine sera mariée avant sa sœur! » Cette incroyable facétie est la contre partie de ce que disait le maréchal Soult aux députés qui demandaient que l'enceinte continue de la fortification parisienne fût commencée sur toute la circonférence: « Toutes les parties de l'enceinte, répondit le vieux ministre, seront commencées simultanément. — Comment donc! — Oui, simultanément, c'est-à-dire l'une après l'autre. » Pour le maréchal Soult, *simultanément* veut dire *l'un après l'autre*; pour M. Guizot, *l'un après l'autre* signifie *simultanément*!

M. Guizot avait écrit à lord Palmerston que M. de Miraflores n'était pas venu à Paris pour parler du Cobourg; pour le proposer, et que, durant son séjour dans la capitale, il ne lui en avait pas parlé. Les Débats veulent laisser entendre que M. de Miraflores est venu pour offrir la main de l'infante au duc de Montpensier. Une mission n'empêchait pas l'autre, et si M. de Miraflores a dit à lord Cowley qu'il était venu pour proposer un Cobourg, c'est qu'apparemment cela était la réalité; autrement M. de Miraflores a fait un mensonge à l'ambassadeur d'Angleterre. Lord Cowley a même relaté l'entretien de M. de Miraflores avec le roi; lord Palmerston l'a supprimé dans sa dépêche et remplacé par des points. On lui fait un grief de cela; on lui dit que cela est trop commode. Il faut s'entendre cependant. Hier on reprochait à ce ministre de mettre le roi en scène; aujourd'hui le voilà accusé du crime de dissimulation au sujet des conférences de Neuilly. Qu'on veuille bien d'abord s'entendre!

FEUILLETON DU CENSEUR. — 2 FÉVRIER 1847.

LARISSA ET LUCIE,

ROMAN CRÉOLE (*).

DEUXIÈME PARTIE.

VII.

(Suite.)

Tous les soirs, quand le soleil commençait à tomber, Louisa s'en allait courir dans la campagne, suivie d'un domestique. Souvent elle faisait des lieues entières au galop, laissant le nègre bien loin derrière elle, puis elle s'arrêtait pour l'attendre, et elle s'en revenait au pas, le nègre marchant auprès d'elle, la main appuyée sur la croupe de son cheval, et lui contant des histoires qui la faisaient rire aux larmes.

Elle voulut à toute force que Lucie l'accompagnât dans ses promenades du soir. Elle lui passa elle-même une amazone, elle lui mit une cravache à la main et fit venir deux chevaux devant la porte. Lucie se laissa mettre en selle.

— Louisa, ne tuez pas ma pauvre enfant, disait M^{me} de Croix, elle n'est pas très forte; ramenez-la-moi bientôt.

— Laissez-moi faire, disait Louisa, je vous la rendrai avec le printemps sur les joues.

Elle fit sauter son cheval et partit avec Lucie, leurs amazones gonflées par le vent.

Quand elles furent hors de la ville, Louisa s'écria :

— Ma chère, voilà de l'espace devant nous. Bel espace! soirée divine! Ventre à terre! nous allons à Ambroisia chercher à souper.

— A Ambroisia! s'écria Lucie. Quatre lieues, Louisa!

— Au galop! au galop, ma rêveuse! le soleil se couche!

Louisa donna toute la bride à son cheval, qui s'empara aussitôt de la route avec des bonds et des hennissements comme s'il eût été en pleine liberté. Lucie, effrayée, jeta des cris qui se perdirent dans le rapide élan de son cheval entraîné par l'autre.

Toutes deux volaient sur ces routes sonores. Les longues franges de leurs caparaçons, leurs cheveux débouclés, la jupe traînante de leurs amazones, la riche crinière des chevaux, tout ce que soulève la course volait rapidement derrière elle comme la route elle-même, qui, roulée sous leurs pas avec tous ses replis et ses caprices, semblait une longue ceinture dénouée par le vent.

Lucie, toujours en arrière, entendait passer sur sa tête des éclats de rire éblouissants que Louisa semait sur la route, des mots rapides qu'elle

(*) Voir le Censeur des 1^{er}, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 16, 19, 22, 24, 25, 26, 30 janvier et 1^{er} février 1847.

lui jetait pour désigner les lieux qu'elles traversaient.

— La ravine bleue!... Le bois des fleurs!... Les mornes bénis!...

Le bonheur de Louisa passait dans le vent et se perdait dans le bruit de sa course.

Le soleil touchait l'horizon; le manteau rouge des tropiques traînait sur les nuages; le ciel était divin et la terre splendide. Une pluie immense était tombée quelques jours auparavant: toute l'île était en fleurs. On était au mois d'octobre, époque où la végétation est fougueuse dans ces pays. Tout était vert, puissant, embaumé. De toutes part dans la campagne les fêches étaient sorties des cannes, comme des épées qui jaillissent du fourreau. Les plantations, hautes de dix pieds, portaient leur panache superbe, et se balançaient sur toute l'île avec le murmure et les vagues de l'Océan. Plus haut s'élevaient les palmistes avec leurs dômes; la brise du soir passait dans tous ces beaux arbres à longue chevelure, effarait les mouvantes allées de bambous, répandait sur toute la campagne les chants lointains des nègres revenant du travail, découvrait les premières étoiles en roulant les nuages, et préparait au ciel et sur la terre la paix éclatante de nos nuits.

La force de cette nature écrasa la poitrine brûlée de Lucie, cette sève ruisselante l'enivra, et ce grand souffle de l'air coupa sa faible respiration, déjà épuisée par la course.

Elle s'inclina sur le cou de son cheval, comme une plante brisée qui retombe. Ses doigts perdirent la bride, ses pieds ne sentirent plus l'étrier. Elle aurait glissé sur ce cheval comme une écharpe détachée, si le cheval, épuisé comme elle, ne se fût arrêté de lui-même en soufflant avec bruit. Elle resta donc évanouie sur sa selle, la tête appuyée sur le cou du cheval.

Louisa allait toujours en avant, sans s'apercevoir qu'elle n'était plus suivie. Intrépidement et vive, elle se retournait souvent pour jeter à Lucie quelques paroles d'encouragement ou de plaisir. Elle était déjà loin, lorsque, tournant la tête, elle ne vit plus son amie derrière elle. D'un mouvement rapide, sans arrêter sa monture, elle la retourna. Alors elle aperçut le cheval haletant au bord du chemin, et Lucie tombée sur elle-même.

En deux secondes elle fut près d'elle. Elle s'élança à terre, la prit dans ses bras, et la déposa sur les herbes. Le mouvement réveilla Lucie. Elle ouvrit les yeux, et dit d'une voix étouffée: La poitrine en feu! la poitrine en feu! et s'évanouit de nouveau.

Louisa était à genoux, et soutenait sa tête. Éperdue, elle l'embrassait, elle la pressait sur son sein, sans pouvoir la ranimer. Lucie, étendue, restait insensible. Les deux chevaux, en liberté près d'elles, allongeaient leur tête, et regardaient leur détresse de cet œil doux et rêveur des animaux qui semble tout comprendre.

Un nègre passa, portant sur sa tête un paquet d'herbes qu'il allait vendre au bourg, suivant l'usage de chaque soir. Plusieurs autres suivaient de distance en distance sur la route. Au bruit de leurs pas et de leurs voix, Louisa se retourna vivement.

— Ah! des nègres! De l'eau! de l'eau! s'écria-t-elle, elle se meurt.

Tous les nègres, jetant aussitôt leurs herbes, se mirent à courir vers

une coulée profonde, encaissée entre des mornes, et pleine de verdure jusqu'aux bords. Des arbres, des plantes, des lianes de toutes sortes, élançés du fond et vivant pêle-mêle dans le désordre et le luxe de ces climats, soulevaient jusqu'à la crête des mornes un plafond de fleurs et de grappes, dernier et magnifique étage ajouté par les pluies récentes à la cime des bois. Les bois étaient encore humides, et toutes les coupes des fleurs pleines d'eau. Bientôt les nègres remontèrent en courant. Chacun rapportait quelque large plante, ouverte en conque, en cornet, en cloche profonde, des tiges de balisier surmontées de leurs carafes rouges, innombrables coquillages de ces océans de verdure. Ils présentaient tous ensemble à Louisa ces élégantes coupes des oiseaux. Louisa les versait sur le pâle visage de Lucie, sur ses lèvres, sur sa poitrine, en y ajoutant ses caresses, ses douloureux appels. Lucie ouvrit enfin les yeux, et but à longs traits dans tous ces calices. On fit pour elle une espèce de brancard avec des branches, on l'y coucha, et l'on se mit en marche vers le bourg. Quatre nègres la portaient; Louisa marchait à côté d'elle. Un nègre ramenait, derrière, les deux chevaux par la bride. Un autre portait avec précaution des fleurs de balisier pleines d'eau, pour que Lucie pût y boire si elle avait soif en route.

Is arrivèrent ainsi chez M^{me} de Croix. Ce furent des cris et des larmes et des gémissements pitoyables, quand on la rendit à sa mère. On la déposa dans un hamac, et bientôt toutes ses amies furent auprès d'elle. Ernest tenait une de ses mains, et, non moins pâle et faible lui-même, il la regardait en silence, fixement, comme si, à travers les ténèbres de sa pensée et les sourdes destructions de la mort, il eût cherché à se rappeler des causes confuses qui lui échappaient. Deux larmes sillonnaient son visage, car il comprenait bien qu'elle souffrait, mais c'était tout.

Ce fut la dernière fois que Lucie sortit de chez sa mère. Louisa ne la quitta plus. Le désespoir de M^{me} de Croix fut horrible, mais silencieux, quand elle vit que ses espérances étaient trompées, et que c'était la mort que Lucie portait dans son sein. Elle ne disait plus un mot; elle passait des journées entières, les yeux fixés sur le visage de sa fille, en proie à une terreur qui ne s'exprimait pas. Elle était toujours assise d'un côté du hamac, Louisa de l'autre. Elles n'osaient pas se regarder, car, dès que leurs regards se rencontraient, des larmes coulaient sur leurs joues, et Lucie, qui s'en apercevait, se retournait en soupirant.

Ernest ne quittait pas non plus ce hamac. Un des bras de Lucie était toujours pendant au dehors, sans force, mais non pas sans bonheur; il tenait constamment cette main: c'était là leur amour.

Ils étaient dans le sixième mois de leur mariage. Un soir de février, par un temps enchanté, Lucie voulut qu'on la transportât dans le jardin. Elle ne se levait guère des hamacs ou des canapés, si ce n'est quelquefois pour faire un tour dans la chambre, soutenue par sa mère, par Louise, ou bien appuyée sur l'épaule d'Ernest; car, brisés tous les deux, ils s'appuyaient encore l'un sur l'autre, et marchaient faiblement dans la chambre comme deux ombres inséparables.

La beauté du soir semblait les avoir ranimés. M^{me} de Croix, heureuse

Non, quelle que soit la subtilité des arguties ministérielles, on ne parviendra pas à démontrer que les procédés du gouvernement français aient été dignes des interprètes d'une grande nation. Tout le monde le sait, tout le monde en convient, à la chambre comme dans le public, et, parmi ce troupeau de fonctionnaires qui vont fermer les yeux sur ces ignominies, il n'en est pas un de ceux qui sont magistrats qui, assis sur son siège de juge, et devant apprécier des transactions entre personnes privées, des transactions conduites avec aussi peu de loyauté, ne les déclarât entachées de dol et de mauvaise foi. Et nous expliquons parfaitement la colère de Palmerston, l'unanimité de la presse anglaise pour la trouver légitime, et le dégoût exprimé par la reine d'Angleterre elle-même pour ces tours de gobelet.

Que la Presse et les Débats accusent après cela l'opposition de faire bon marché du gouvernement français au profit de l'Angleterre, nous méprisons ce reproche, nous qui avons fait depuis long-temps notre profession de foi, nous qui n'hésitons pas à voir encore un acte d'usurpation et d'injustice dans le vol que l'Angleterre vient de faire à la Hollande de l'île de Laboan. Dans l'affaire Pritchard, dans celle du droit de visite, dans les questions de Grèce, de Syrie, d'Égypte, de Maroc, du comptoir d'Albréda, de Madagascar, nous n'avons pas attendu le signal des ministériels, qui se taisaient ou qui parlaient comme les journaux de Londres, pour exprimer notre opinion contre les prétentions d'envahissement du Foreign Office.

Nous avons donc fait nos preuves. Mais la plus vulgaire honnêteté ne saurait accepter les procédés de M. Guizot, cet homme de la ligne droite, ce ministre aux principes inflexibles, aux maximes austères. Quant au fond de l'opération, quant aux mariages en eux-mêmes, M. Guizot a pu voir un grand intérêt pour la France. En supposant que sa sincérité à ce sujet soit à couvert, nous chercherons long-temps les avantages qui en sont résultés, si ce n'est pour la famille royale; mais nous connaissons trop bien les tristes conséquences que le mariage Montpensier a produites: l'incorporation de Cracovie à l'Autriche, sans que la France ait pris occasion de déclarer les traités de 1815 anéantis; le mariage du duc de Bordeaux; la guerre civile réorganisée en Espagne avec des ressources dont au printemps prochain on connaîtra l'étendue; l'inviolabilité du député foulée aux pieds, en Espagne, par un ministre qui passait publiquement pour accepter notre influence; les élections espagnoles violentées; ce ministère renversé par ceux-là même qui, conservateurs, ont vu toutefois le mariage Montpensier avec défiance; enfin, la haine du Nord contre la nation française devenue plus vive, plus insolente, et entretenue par les ressentiments de l'Angleterre, haine que nous n'oserons pas braver.

Paris, le 30 janvier 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère, qui est si long-temps resté sourd aux avertissements de la presse, est enfin obligé de céder aux exigences impérieuses des événements. Le *Moniteur* contient aujourd'hui une nouvelle ordonnance qui prohibe, jusqu'au 31 juillet prochain, l'exportation des gruaux et féculs de toute espèce, ainsi que des marrons, châtaignes, et de leurs farines.

— Une ordonnance royale du 26 janvier, insérée aujourd'hui dans le *Moniteur*, appelle à l'activité douze mille des jeunes gens de la classe de 1845, encore disponibles. La répartition et l'époque du départ de ces douze mille jeunes soldats seront déterminées par M. le ministre de la guerre.

— Le *Moniteur* contient deux circulaires de M. le directeur-général de l'administration des douanes.

La première est relative à la loi du 28 janvier 1847, qui modifie temporairement les conditions d'importation des grains, farines, riz, légumes secs, gruaux et féculs.

La seconde est relative à l'ordonnance royale du 28 janvier 1847, qui modifie temporairement la tarification, à la sortie, des maïs, des sarrasins et de leurs farines.

— Le prix du pain, à Paris, va encore subir une augmentation. A partir du 1^{er} février prochain, il sera de 51 centimes le kilogramme. Il y a lieu, toutefois, d'espérer que cette limite

de voir sa fille exprimer un désir, fit rouler un sofa dans le jardin, et descendit avec elle, en la soutenant dans les escaliers. Ils s'assirent tous quatre, Lucie, Ernest, la mère et Louisa, sous ces tonnelles où Lucie cueillait autrefois des pommes lianes en se levant sur la pointe des pieds.

Ce fut pour toute la maison une joie infinie que de la voir dans ce jardin. Il y avait plus de trois mois qu'elle n'était descendue. Toutes les servantes venaient lui baiser les mains; les deux pauvres sphinx, qui avaient été bien mornes pendant tout ce temps, s'étaient assis à ses pieds et roulaient joyeusement la levrette. On apporta à Lucie ses deux tourterelles, qu'elle revêt avec plaisir, et qui ne songèrent plus à s'envoler, quoiqu'elle les laissât voltiger autour d'elle.

Quand elle fut assise et ainsi entourée, elle resta d'abord un moment les yeux fixes, sans remuer, comme si elle eût continué à suivre les images d'un rêve; puis elle promena ses regards sur le jardin, elle soupira avec bonheur et sourit à tout ce qu'elle revoyait. Elle chercha tour à tour ses grandes fleurs à calice, demanda de leurs nouvelles, et se mit à suivre des yeux, avec un plaisir enfantin, un jeune nérillon qui allait de plate-bande en plate-bande, un baquet sur le bras, jetant de l'eau aux fleurs avec la main, comme il faisait tous les soirs, comme elle s'était plus d'une fois amusée à le faire elle-même en marchant près de lui.

Le grand air avait appelé quelques couleurs sur sa figure. Elle se tournait vers Ernest, qui, inattentif à son propre plaisir, suivait tous les mouvements du plaisir de Lucie et se ranimait aussi à sa joie. Elle commença à parler des soirées qu'ils avaient passées là si souvent ensemble. Elle en parlait sans tristesse, comme si le présent se fût tout-à-coup effacé de son esprit, et que le souvenir du bonheur passé lui eût rendu la force et la confiance. Ernest lui répondait avec la même sérénité, lui rappelant des circonstances minutieuses et chères. Il avait retrouvé la mémoire; il lui montrait une foule de choses qu'ils semblaient revoir tous les deux avec nouveauté, après un long oubli. Un voile semblait s'être déchiré devant eux. Ils reconnaissaient leur jeunesse, leur amour, leur passé détruit. Ils s'aimaient l'un l'autre à ces souvenirs; ils s'appelaient, se répondaient dans une sorte d'ivresse. On les écoutait avec étonnement, avec joie, avec transport. M^{me} de Croix ne faisait que les embrasser l'un et l'autre; elle disait que ses enfants revenaient à la santé; elle appelait les servantes pour les entendre. Louisa pleurait d'attendrissement. Les sphinx, plus bruyants que tout le monde, excepté la levrette, courait, se renversaient et chantaient dans tout le jardin.

Du passé ils s'élançèrent dans l'avenir. Ils commencèrent à faire des projets, ils en parlèrent avec enthousiasme, arrêtant l'arche de leur amour sur toutes les cimes du monde. La nuit était tombée. Il fallut les réveiller de ces extases; ils en parurent surpris. M^{me} de Croix leur dit qu'il ne fallait pas s'exposer trop long-temps, pour une première fois, à la fraîcheur du soir. Elle prit le bras de sa fille, et la ramena, triomphante, dans la maison. Louisa, dans ses transports, expédia les sphinx et tous les petits nègres de la maison chez ses amies, pour annoncer que Lucie et Ernest étaient entrés en pleine convalescence.

(La suite à un prochain numéro.)

ne sera pas franchie, et que dès le 13 février il y aura diminution. Tout annonce, en effet, une tendance à la baisse dans le rayon d'approvisionnement de Paris.

— Les réserves métalliques de la Banque de France ont éprouvé depuis dix jours une certaine amélioration; elles sont aujourd'hui, assure-t-on, de plus de 90 millions. Si cette amélioration continue, la Banque sera dispensée de recourir à de nouvelles mesures, telles que la réduction du terme des échéances, qui jetteraient le commerce dans la plus grande perturbation. Assez de mal a été fait déjà par l'élévation du taux de l'escompte, qui était loin d'être une mesure d'une nécessité absolue. Il faut rassurer les intérêts qu'on a imprudemment alarmés; il en est temps si l'on veut éviter les catastrophes.

— La seule nouvelle dont on se soit occupé aujourd'hui est celle du départ de M. d'Haussonville pour Londres. C'est avant-hier soir que le gendre de M. le duc de Broglie s'est mis en route, chargé, dit-on, d'une mission toute confidentielle. Est-ce la paix, est-ce la guerre qu'il est allé proposer là-bas? On ne sait; mais tout le monde reconnaît que la situation actuelle est trop tendue pour pouvoir durer long-temps ainsi. Des relations sont désormais impossibles entre le gouvernement français et le gouvernement anglais, s'il ne s'opère pas des modifications dans le personnel des hommes placés à la tête de l'un ou de l'autre de ces deux gouvernements. Les conservateurs pensent et disent à cet égard absolument la même chose que les hommes de l'opposition; seulement le désaccord arrive quand il s'agit de savoir lequel de M. Guizot ou de lord Palmerston doit être sacrifié. Les événements prononceront.

— M. Mater et M. Didot, l'un premier président, l'autre procureur-général près la cour royale de Bourges, tous deux députés, sont en ce moment dans le département du Cher. Ils devraient être à Paris, puisque les plus graves questions vont s'agiter au sein du parlement; mais les troubles qui ont agité le département dans lequel ils sont fonctionnaires publics ont nécessité leur brusque départ de Paris, et très probablement les en tiendront éloignés pendant quelque temps encore. C'est là un fait nouveau, après tant d'autres, qui démontre que certaines fonctions ne devraient pas être cumulées avec celles de député.

Le *Moniteur* promulgue la loi récemment votée par les deux chambres, et qui est relative à l'importation des céréales étrangères.

La feuille officielle contient, en outre, une ordonnance royale rendue sur le rapport de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, et dont voici les dispositions:

Art. 1^{er}. Les grains et farines de maïs et de sarrasin exportés par toutes les frontières de terre et de mer seront soumis, jusqu'au 31 juillet 1847, au maximum des droits que paient actuellement ces produits, en exécution de la loi du 15 avril 1832.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'état au département de l'agriculture et du commerce et notre ministre secrétaire d'état au département des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera immédiatement imprimée et affichée dans tous les départements frontières, pour y être appliquée à compter du jour de ladite publication.

Cette ordonnance a pour objet, comme on le voit, d'empêcher l'exportation des grains et des farines de maïs et de sarrasin, exportation qui était préjudiciable à l'approvisionnement d'une partie de la France. Elle eût pu être très utile si elle eût été rendue trois ou quatre mois plus tôt; aujourd'hui il est déjà bien tard.

Le correspondant du *Times* lui adresse quelques renseignements sur la situation de la Banque de France, attaquée par le *National* pour le mauvais usage et pour l'abus illégal qu'elle fait de son privilège.

Notre correspondant de Paris, dit le *Times*, nous mande que la Banque de France continue d'être dans une position difficile. La Banque a obtenu 25 millions de francs en argent de l'Angleterre; elle a acheté une grande quantité de vieille monnaie appartenant à la maison Rothschild, déposée à la Banque depuis nombre d'années; elle a fait fondre l'immense masse de métal mélangé dont se composaient les anciennes pièces de 50 sous et de 15 sous. Avec ces matériaux, elle frappe tous les jours une valeur de 600,000 f. en pièces de 5 francs. Néanmoins, le montant des lingots disponibles n'est que de 60 millions de francs, et il faudra près de 150 millions de francs pour payer le grain acheté ou à acheter encore dans les marchés étrangers, afin de faire face au déficit encore existant de la consommation de vingt et un jours (à 20 mille tonnes de blé ou 6 millions par jour). Sur la somme qu'il faut encore parfaire, on tirera encore 25 millions d'Angleterre, en vertu d'une négociation déjà conclue ou à la veille de l'être.

On dit que la Banque est décidée à diminuer le montant de ses escomptes, en refusant d'encaisser des traites d'échéances aussi longues qu'une grande partie de celles qu'elle reçoit maintenant. La mesure projetée est, à ce qu'on assure, basée principalement sur la croyance que la crise commerciale déjà ressentie ne fait que commencer. Il est superflu d'ajouter que la réduction du montant des escomptes ne manquera pas d'aggraver le mal. Le nombre des faillites est déjà effrayant. Cependant la Banque a un devoir à remplir: elle ne peut pas reculer; on ne la laissera pas reculer.

Rarement le montant des espèces a été aussi rare. En 1802, le montant n'était que de 6 millions de francs; en 1806, il était de 15 millions de francs, et, en 1842, de 49 millions.

Importations en 1846. — Les céréales.

Le tableau comparatif des principales marchandises importées en France pendant les années 1846, 1845 et 1844 vient d'être publié dans le *Moniteur*. Il en ressort quelques indications importantes qu'il est utile de résumer.

L'attention se reporte naturellement, en premier lieu, sur les arrivages des céréales. Le rapprochement des faits signalés dans le passé nous permettra d'asseoir quelques prévisions sur l'avenir qui nous attend d'ici à la récolte prochaine.

Le total des céréales arrivées en 1846 s'est élevé à 4,242,998 quintaux métriques, dont 3,926,550 sont entrés en consommation en acquittant un droit de 9,549,958 f. Les quantités correspondantes avaient été, pour 1845, de 1,929,517 quintaux à l'arrivée, dont 593,525 acquittés au droit de 4,569,844 f., et, en 1844, de 2,700,487 quintaux arrivés, dont 1,935,476 acquittés au droit de 9,654,272 f.

Ces chiffres renferment des données précieuses; nous ferons remarquer qu'en vertu du jeu de l'échelle mobile, le trésor a reçu en 1844 une somme supérieure à celle qu'il a touchée en 1846, pour une importation double, et que la recette de 1845 a été d'environ moitié de celle de 1846, pour une entrée en consommation de grains étrangers presque sept fois moins considérable. Ce résultat prouve combien nos mercures ont été élevées l'an dernier, de combien le prix du blé a dépassé le taux ordinaire; car, à mesure que ce prix hausse, l'échelle des droits mobiles, déterminée par la loi de 1832, décroît.

Nous voyons que la réexportation de nos entrepôts a été beaucoup plus faible l'année dernière que la précédente. Le stock en céréales de 1844 était de 218,656 quintaux; celui de 1845, de 475,785 quintaux, et enfin celui que 1846 nous a légué monte à 181,608 quintaux. Il a donc été réexporté en 1845 une quantité de 4,080,865 quintaux, et en 1846 seulement celle de 608,625 quintaux; c'est-à-dire qu'en 1845 nous avons réexporté le double environ de ce que nous avons consommé de grains étrangers, et en 1846 seulement du sixième au septième.

Traduisons en hectolitres les principaux résultats que nous venons de signaler; on voit figurer, pour l'année dernière, à l'arrivée 5,658,000 en consommation 5,256,000, et en entrepôt, fin décembre, 245,000 hectolitres. Mais, en tenant compte du résidu de 1845, plus considérable que celui de 1846, nous arrivons à constater une existence réelle de 4,716,785 quintaux, ou environ 6 millions d'hectolitres de grain étranger qui s'offraient à nous l'année dernière.

Le haut prix acquis à cette denrée sur notre marché arrêtera les réexportations en 1847, comme il les a déjà de beaucoup ralenties en 1846. Nous pouvons donc dire sans crainte que si nos importations se maintiennent seulement au niveau de l'an dernier, nous recevrons cette année six millions d'hectolitres.

Or, la récolte des provinces méridionales de la Russie, des provinces du Danube, de la Turquie, de l'Égypte et des États-Unis a été fort bonne en 1846; ces produits ne sont presque pas entamés; aucun doute ne saurait donc exister sur la possibilité de se procurer ces six millions d'hectolitres d'ici à notre récolte prochaine.

C'est là, en effet, la période durant laquelle cette portion de l'importation devra se compléter. Des évaluations plus complètes et plus exactes que celles fournies d'abord font monter de 10 à 12 millions d'hectolitres le déficit de la récolte de 1846; il faut que ce déficit tout entier soit comblé d'ici à la fin de juillet, ce qui rend l'évaluation de six millions d'hectolitres pour le contingent nécessaire de l'importation, durant les sept premiers mois de cette année, fort modérée, car ce calcul reporte sur la consommation des cinq derniers mois de 1846 toute l'importation effectuée durant le cours entier de l'année, ce qui n'est pas exact.

La quantité de six millions d'hectolitres est dans le minimum des céréales que le commerce étranger doit nous procurer sous l'empire de la loi de circonstance adoptée maintenant par les deux chambres. Des évaluations inférieures créeraient une fausse sécurité et empêcheraient les demandes de nos négociants de prendre tout le développement qu'il est essentiel de leur voir acquiescer. Nous le répétons, les quantités nécessaires se trouveront aisément sur les marchés étrangers; il faut seulement se garder d'un périlleux optimisme et hâter les commandes, que n'entrave plus le danger de l'échelle mobile.

Nous avons cru devoir nous arrêter sur cette question vitale des subsistances, qui excite en ce moment la légitime anxiété du pays. Quant aux autres articles importés en 1846, nous signalerons de l'accroissement sur le coton en laine, le bois d'acajou, le café, la fonte brute, les soies et les sucres étrangers. Mais une diminution notable a frappé la consommation des sucres de nos colonies, du suif brut, des laines en masse, des graines oléagineuses et des fils de lin et de chanvre. L'influence des modifications récentes introduites dans notre loi de douane a fortement pesé sur ces derniers articles.

Le total des droits perçus a monté en 1846 à 453,958,908 fr. Il était en 1845 de 151,795,160 fr., et en 1844 de 152,114,261 fr.

Ces chiffres exigent un commentaire. A l'exception de l'anomalie qui résulte de l'application de l'échelle mobile au droit perçu sur les céréales, calcul qui fait diminuer proportionnellement la taxe acquittée, à mesure que les besoins du marché intérieur exigent de plus fortes importations de grains, le montant des droits fiscaux représente exactement l'importance des arrivages étrangers, à moins que les tarifs n'aient subi une certaine modification.

Les droits de douanes n'ont varié, dans le cours de ces trois années, que sur les fils et tissus de lin, les machines et les graines oléagineuses, pour nous en tenir aux articles les plus importants. Les mêmes sommes perçues ne représentent donc plus à leur égard que des quantités relativement inférieures.

Or, le chiffre de l'importation totale excède de fort peu celui de 1845, qui avait été inférieur au chiffre de 1844; notre commerce extérieur n'est donc pas en progrès réel. Cette vérité s'impose avec une évidence irrésistible, quand on songe que l'excédant de deux millions environ obtenu sur les recettes de 1846 correspond à une augmentation de cinq millions sur le droit payé par les céréales, et à une consommation de trois millions et demi d'hectolitres de plus en grains étrangers, consommation nécessitée par l'insuffisance de nos récoltes, et si l'on n'omet pas de porter en ligne de compte l'accroissement de 36,000 quintaux sur les sucres étrangers, qui obtiennent tous un *drawback*, car ils ne sont employés que par nos raffineurs, et n'entrent pas chez nous en consommation.

POLICE CORRECTIONNELLE DE VILLEFRANCHE.

PRÉSIDENCE DE M. MEYRAC.

Audience du 16 janvier.

Le ministère public contre les religieuses hospitalières de Beaujeu. Vente illégale de remèdes.

L'ancien usage des ventes extérieures de médicaments par les pharmacies qui tiennent ordinairement des dames hospitalières était traduit à la barre du tribunal comme constituant une contravention à la police des pharmacies.

L'intérêt neuf et puissant de cette affaire avait attiré une grande affluence. On remarquait dans l'auditoire M. le curé de Villefranche, son collègue de Beaujeu, et M. l'aumônier de l'hospice de cette dernière ville, ainsi qu'un administrateur du même hospice. Quelques pharmaciens et médecins assistaient aussi aux débats.

La contravention était imputée à deux inculpées: 1^o à M^{me} Ruet, préposée à la pharmacie; 2^o à M^{lle} Desbordes, domestique, lui servant d'aide.

Après l'exposé des faits par le ministère public, la défense a été présentée par M^e Durieu, avocat. M. Morand de Jouffrey, substitut, a réfuté le système de la défense, et a conclu contre les deux inculpées à l'application de la loi pénale.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro le texte du jugement qui a condamné les deux inculpées à 25 fr. d'amende chacune.

Chronique.

Le pain vient de subir à Lyon une nouvelle augmentation. Nous ne savons trop comment concilier cette augmentation avec une note qui nous vient des bureaux de la mairie, et qui tend à démontrer que notre position est parfaitement rassurante sous le rapport des subsistances.

— Deux masques qui revenaient dimanche matin du Collège ont trouvé sur leur passage, dans la rue Palais-Grillet, le corps inanimé d'une femme qui était marchande ambulante de café. Ils ont transporté ce cadavre dans la pharmacie la plus voisine, où tous les secours ont été vainement employés pour la rappeler à la vie. Cette femme avait été frappée d'une attaque d'apoplexie foudroyante en se rendant au marché.

— Samedi au matin, un ouvrier en soie, âgé de 65 ans, venait depuis quelques mois, et retiré chez des voisins, s'est pendu après avoir planté un clou au plafond pour tenir la corde qui a servi à la strangulation. Dans le même moment, un conserier qui avait pris la veille sa feuille de route se pendait aussi à la Guillotière.

— On nous adresse la note suivante: «Vendredi dernier, 22 janvier, huit voyageurs prirent la diligence de Lyon à Charolles et Digoin. Le départ eut lieu de l'hôtel des Trois-Ambassadeurs à l'heure ordinaire, onze heures du matin. Le trajet s'effectua jusqu'à Chauffailles sans

inconvenient aucun; là, on s'arrête ordinairement une heure pour prendre un repas. c'est du moins le temps que le conducteur donna aux voyageurs pour se restaurer; mais ces derniers ayant jugé à propos d'aller satisfaire leur appétit ailleurs que dans l'hôtel où la voiture relâche d'habitude, il parait que le maître d'hôtel, de concert sans doute avec le conducteur, méditait de tirer vengeance de cette incivilité des voyageurs, si bien que ceux-ci, quoique étant rentrés à l'hôtel au bout de quarante-cinq minutes, ne trouvèrent ni conducteur, ni voiture, ni chevaux; tout était parti. Force leur fut donc de retourner à leur gîte pour demander l'hospitalité, afin d'y passer le restant de la nuit. Lendemain, procès-verbal dressé par M. le maire de Chauffailles de ce délit d'un nouveau genre, et dénonciation à M. le procureur du roi de Charolles, qui a bien promis l'intervention de son ministère afin que justice fût rendue; mais malgré cette promesse qui pourrait quelquefois demeurer sans effet, attendu que six des voyageurs, se dirigeant sur divers points de la France et de l'étranger pour affaires importantes, ne pourraient poursuivre les coupables, je me propose de le faire moi-même. Les auteurs d'un acte aussi odieux ne sont-ils pas passibles de dommages-intérêts proportionnés au délit qu'ils ont commis, outre le remboursement du prix de leur place qu'ils avaient payé d'avance?

» Au nombre des voyageurs étaient ma femme, une de mes filles et mon petit garçon, âgé de six ans. Je les attendais chez moi à jour et heure fixes. Par cette circonstance, ils ne sont revenus à la maison que deux jours plus tard. Jugez de l'anxiété où je me suis trouvé par ce fait.

» Agréés, etc.

BERGER.

— Un ancien serviteur de l'Empire, M. Colombier (Philibert), est décédé le 29 janvier à Villefranche. Ses obsèques ont eu lieu avec un grand concours d'habitants.

Les brillants services militaires du défunt, l'affection et l'estime de ses nombreux amis justifiaient cet empressement. Le simple détail de ses états de service suffit à son éloge.

Né le 14 avril 1783, il était entré dans le 6^e régiment d'infanterie légère le 12 pluviôse an XII. Nommé caporal le 25 juillet 1806, sergent le 6 mai 1809, il fut élevé au grade de sous-lieutenant le 12 juin 1813.

Il a fait les campagnes suivantes : des ans XII et XIII aux côtes de l'Océan, camp de Montreuil, vendémiaire an XIV, 1807, 1808 à la grande armée; 1809 en Allemagne; 1810, 1811, 1812 en Espagne et en Portugal; 1813 à Dantzig. Fait prisonnier de guerre le 2 janvier 1814, il rentra en France le 30 octobre de la même année. Il avait été blessé à la bataille de Friedland le 4 juin 1807.

Une ordonnance du roi du 29 octobre 1832 le nomma adjudant-major de la garde nationale de Villefranche.

(Journal de Villefranche.)

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de la ville de Lyon pendant le mois de janvier 1847.

Effectif au 1 ^{er} janvier : Hommes.....	471
— Femmes.....	463
Admis pendant le mois : Hommes.....	534
— Femmes.....	6
Total.....	43
Sortis pendant le mois : Hommes.....	553
— Femmes.....	7
Total.....	5
Effectif au 1 ^{er} février : Hommes.....	42
— Femmes.....	470
Total.....	471
Effectif au 1 ^{er} février : Hommes.....	470
— Femmes.....	471
Total.....	541

Nouvelles diverses.

M. Alexandre Dumas est en procès avec MM. Véron et Girardin, ces deux grands entrepreneurs de publicité, qui avaient cru s'assurer par un traité la propriété exclusive de tout ce qui pourrait produire pendant un certain nombre d'années la fécondité de l'auteur de *Monte-Christo*. M. Dumas, qui vise à l'excentricité et qui se croit tous les genres de talent, a voulu plaider lui-même sa cause, et il s'est présenté hier, à cet effet, à la barre du tribunal de la Seine. Comme la chose avait été annoncée long-temps à l'avance, les badauds, et Paris en fourmille, étaient accourus en foule, et le prétoire était encombré. L'épreuve n'a pas réussi à M. Dumas, et chacun est sorti de l'audience, emportant cette conviction qu'il avait fort bien fait de préférer la profession de romancier à celle d'avocat.

Si nous nous occupons de cette affaire, c'est parce que nous voulons relever quelques paroles qui ont échappé à M. Dumas, et sur lesquelles très probablement M. de Salvandy lui-même sera appelé à s'expliquer.

Tout le monde sait que le célèbre romancier est arrivé tout récemment d'Afrique, et naturellement il a dû être question de ce voyage dans ce procès. M. Dumas a fait connaître qu'un jour M. de Salvandy lui avait tenu à peu près ce langage : « Nous avons ici un grand nombre de députés qui ne savent pas ce que c'est que l'Afrique, et qui ont cependant la prétention de s'occuper de ses affaires. Allez visiter ce magnifique pays; vous reviendrez ensuite faire l'éducation de ceux qui ne le connaissent pas. Voici dix mille francs; allez. »

M. de Salvandy est certainement assez léger de sa nature, et très souvent, chez lui, l'artiste domine l'homme d'état. Nous doutons fort, toutefois, qu'il ait jamais eu la folle idée de faire étudier l'Afrique par un romancier, et de destiner les impressions de voyage de ce romancier à éclairer les chambres sur ce qu'il y a à faire dans ce pays. Il y aura, toutefois, à lui demander pourquoi il a donné 10,000 f. à M. Dumas, pourquoi on a mis à la disposition de ce coureur d'aventures un bâtiment à vapeur de 250 chevaux, et si l'on ne pourrait pas faire un meilleur usage de l'argent et des bâtiments de l'Etat.

C'est par ce seul côté que la plaidoirie de M. Dumas nous a touchés; la plupart des détails qu'elle contient sont parfaitement ridicules, et si nous étions l'ami de M. Dumas, nous lui conseillerions un peu plus de réserve et de modestie. Il est vrai que dans ce moment il faut faire des réclames au fameux *Théâtre Historique*, qui va s'ouvrir, et que c'est peut-être pour cela qu'il y a chez M. Dumas recrudescence d'importance et de mauvais goût.

— La misère a atteint à Yvetot ses dernières bornes. Un tiers de la population se trouve aujourd'hui sans autre moyen d'exis-

stence que la charité publique. Aussi, malgré l'arrêté qui proscribit la mendicité, voit-on dans cette ville des malheureux tendre la main à chaque coin de rue, au risque et peut être dans l'espérance d'être arrêtés et conduits en prison, où au moins ils trouveront du pain.

Ce n'est pas que l'administration locale n'ait pris toutes les mesures exigées par les tristes circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. Peu de villes, au contraire, ont montré plus de zèle et meilleur cœur; mais, malgré l'émigration qui va toujours croissant, les familles sans travail sont si nombreuses que l'on n'a pu fermer toutes les blessures, satisfaire à tous les besoins.

— On nous écrit de Luçon que des troubles ont eu lieu au bourg de Saint-Michel-en-l'Herm, distant de la ville de 14 kilomètres.

Un banquier de Paris, qui possède un revenu territorial d'environ 50,000 f. dans cette commune, a conservé jusqu'à présent ses blés dans ses magasins, bien que leur circulation dans toute la Vendée fût parfaitement libre. La persistance de quelques détenteurs à ne pas vendre mécontente beaucoup la population. Un commencement de désordre s'est manifesté; des femmes ont enfoncé les portes des magasins pour s'emparer du blé. Trois cents hommes de troupes ont été dirigés sur Saint-Michel, où la tranquillité a été promptement rétablie; huit femmes et un homme ont été arrêtés et conduits à Fontenay.

Samedi, le minage à Luçon était entièrement dépourvu de grains; mais aucun trouble n'a eu lieu. Tout porte à croire que, cette semaine, le minage sera garni comme de coutume.

(National de l'Ouest.)

— Une partie de la population pauvre de Villers-Guislain s'était ameutée, il y a trois jours, afin de piller sur le canal des bateaux qui contenaient, dit-on, des blés. Le gendarmier est accourue, et plusieurs individus ont été arrêtés. La justice informe.

A l'occasion de la cherté du grain, un cultivateur du canton de Marcoing nous engage à appeler de nouveau l'attention de M. le sous-préfet de Cambrai sur ce qui se fait dans le département de l'Aisne. Des réunions des maires de tout un canton amènent l'extinction de la mendicité; les communes viennent au secours de leurs pauvres. Dans le canton de Marcoing, dit notre correspondant, on est harcelé de mendiants, et cependant toutes les communes sont assez riches pour nourrir leurs indigents. La tranquillité publique serait bien plus assurée si l'administration voulait bien se donner la peine de provoquer les mesures propres à adoucir les fâcheux effets de la disette.

(ECHO de Cambrai.)

— On écrit d'Agén, le 23 janvier : « Quelques agitateurs ont essayé hier de troubler la foire du Mas-d'Agénais, à l'occasion de la cherté des grains.

» La prompte et intelligente intervention de l'autorité locale a fait avorter cette coupable tentative. On n'a point d'accidents à déplorer. La confiance a repris son empire, la liberté des transactions reste assurée, et tout fait espérer que les braves gens de nos campagnes ne se laisseront point abuser par de perfides conseils. La voix de leurs magistrats dévoués est la seule qu'ils doivent écouter. »

— On écrit de Douai, 25 janvier :

« Hier matin, au moment où commençait à Douai l'élection d'un conseiller d'arrondissement, des bruits alarmants se sont répandus dans la ville. Deux compagnies du 50^e de ligne et un détachement d'artillerie à cheval étaient sortis de la ville pendant la nuit précédente pour dissiper, disait-on, une émeute dans la campagne. Comme on ne savait rien de précis, on supposait beaucoup. La vérité était qu'un chargement de pommes de terre avait été arrêté à Aubigny-au-Bac par un attroupement de femmes. L'intervention ou plutôt l'approche de la force armée a dissipé le rassemblement, qui, nous assure-t-on, n'avait rien de bien sérieux. La troupe est rentrée à Douai dans la matinée.

» Comme l'exportation des pommes de terre et des légumes secs est désormais prohibée, on ne concevra plus d'alarmes quand ces substances seront mises en circulation, et l'on doit compter sur le bon sens et la modération de nos populations pour qu'il n'arrive aucun désordre.

» A Douai particulièrement, des ateliers de travail sont ouverts dès aujourd'hui; un ouvrier est toujours assuré d'y gagner 1 f. 10 c. par jour. En acceptant ce salaire, il peut strictement vivre; s'il ne peut entièrement sustenter sa famille, le bureau de bienfaisance manquera d'autant moins de venir à son secours que la conduite de ce chef de famille sera plus recommandable. »

— L'Armoricaïn s'étonne avec raison que le gouvernement n'emploie pas tous les bâtiments de guerre qui n'ont pas de destination pressante au transport des grains. Il nous semble, comme lui, que ce serait une heureuse et excellente mesure que d'envoyer une vingtaine de bâtiments dans le Levant, et autant aux Etats-Unis, charger du grain qui ne coûterait pas de fret, et qui, par conséquent, se vendrait à meilleur marché, et rassurerait le peuple, qui, voyant qu'on s'occupe de lui, reprendrait de la confiance dans l'avenir et ne se révolterait plus, car on ne s'insurge que dans les moments où les substances sont chères. Pourquoi, à l'exemple des Anglais, n'enverrait-on pas des bâtiments charger des pommes de terre aux Canaries, où elles sont excellentes? Cela augmenterait nos ressources alimentaires, et donnerait d'excellentes semences pour remplacer nos espèces abâtardies et malades.

Il nous semble que cet emploi de nos navires de guerre serait beaucoup plus fructueux que de les voir se promener inutilement dans la Méditerranée, ou stationner sur nos rades indéfiniment. Ces bâtiments d'un grand tonnage seraient très favorables aux transports, tandis que nos navires marchands sont désavantageux à cause de leur exigüité. Ensuite, on répandrait ces blés sur divers points du littoral, au lieu de causer un encombrement aussi long que celui qui existe à Marseille.

— M. Letainturier, conseiller à la cour royale de l'île Bourbon, et membre du conseil colonial, est mort subitement dans les derniers jours d'octobre.

— Le célèbre peintre sur verre Michel-Sigismond Frank vient de mourir à l'âge de 77 ans.

— Saint-Michel, dans les Açores, s'est révolté contre le gouvernement portugais. Une goëlette anglaise a été achetée et armée par le gouverneur pour réprimer cette tentative et l'empêcher de s'étendre à Fayal et à Terceira.

— Le *Courrier de la Sarthe* affirme que dimanche encore des voitures chargées d'artillerie destinée aux fortifications de Paris ont traversé le Mans.

— Des bandes de mendiants se présentent dans les fermes de la Sarthe; il en est de même dans le département de la Seine-Inférieure. On songe à réorganiser les gardes nationales pour mettre un terme à ce désordre.

— M. Berteaut a découvert dans les archives de Marseille qu'en l'an 1717 on était parvenu, en détournant les eaux des savonneries et en défendant aux habitants de jeter leurs ordures dans le port, à assainir si bien les eaux, que les poissons venaient se jouer

jusqu'aux abords de la célèbre Cannebière, où une dorade fut prise et mangée en bouillabaisse par les échevins, au nombre desquels figuraient un ancêtre du poète Méry et un de Candolle. Le succès de l'assainissement était des plus complets; mais voici que, si les poissons savaient vivre dans le port, les vers à bois et les tétrébratules de toutes espèces y vivaient encore mieux, et dévoraient les vaisseaux et les barques en très peu de temps. Réclamations des bateliers, qui suppliaient à hauts cris l'autorité de salir et d'empuantir de nouveau les eaux du port; examen et décision du conseil, qui s'empessa, non seulement de renvoyer les eaux des fabriques dans le port, mais qui fit un fonds spécial pour faire travailler artificiellement les fabriques de savon dans les temps où la cherté de l'huile les forcerait de ralentir ou d'arrêter leur fabrication.

On demande, après cela, s'il faut donner suite à tous les nombreux et coûteux projets proposés pour assainir le port de Marseille. Il est vrai que beaucoup de bateaux, qui ne l'étaient pas alors, sont doublés de cuivre aujourd'hui; mais les lourdes nacelles des nombreux canotiers de Marseille ne le sont pas.

— M. le directeur-général des contributions directes a donné aux agents de son administration des instructions fort importantes relativement à leur concours pour l'expertise des immeubles temporairement exemptés d'impôts, et à la manière d'établir l'impôt qu'ils devraient supporter, et qui alors est compté à leurs propriétaires pour servir à leur cens électoral.

D'après ces instructions qui sont publiées par la *Revue administrative*, les contrôleurs feront, par eux-mêmes et avec le plus grand soin, toutes les vérifications nécessaires. Ils comprendront qu'en pareille matière, toutes les inexactitudes, quelle qu'en soit la conséquence, pourraient faire peser sur eux une grande responsabilité. Il serait, en effet, aussi contraire à la justice et au bon ordre de refuser, sans motif légitime, à un citoyen les moyens de justifier son droit que de contribuer à l'erreur qui ferait attribuer une capacité politique et électorale à qui ne réunit pas les conditions exigées par la loi.

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 16 janvier. — De fréquentes communications ont eu lieu cette semaine à Péra entre les principaux membres du corps diplomatique. Lundi, ils ont eu une conférence chez l'interne d'Autriche, et jeudi chez l'ambassadeur de France. Ces réunions ont été, dit-on, motivées par une difficulté d'étiquette survenue entre le ministre d'Angleterre et le ministre de Belgique.

— L'ambassadeur de la Sublime-Porte à Vienne, Chékib-Effendi, dont nous avons annoncé le départ pour le 17, s'embarque avec son premier secrétaire, Arif-Bey, son secrétaire-interprète, Ali-Effendi, et toutes les personnes de sa suite, jeudi prochain, sur le paquebot du Lloyd autrichien, pour se rendre à Trieste.

— Depuis quelque temps un commencement d'éclairage avait eu lieu pour les rues de Constantinople; tous les fonctionnaires, d'après leur rang et leur importance, ainsi qu'un grand nombre d'habitants qui n'exercent pas de fonctions publiques, suspendaient un ou deux fanaux à la porte de leur maison. Cette innovation, qui facilitait singulièrement la circulation pendant la nuit, a été aussitôt adoptée par toutes les classes de la population, et, dans la plupart des quartiers, des cotisations volontaires se sont organisées pour éclairer les rues à frais communs, de sorte que cette mesure avait pris spontanément un caractère très remarquable de généralité. Cependant la dépense que chacun des habitants devait s'imposer était encore considérable, et le ministre de la police, dans le but de diminuer les frais et de régulariser l'éclairage de tous les quartiers, a décidé qu'on établirait sur tous les points une lanterne pour quinze boutiques. Cette lanterne est alimentée par une huile tirée de Trébizonde et qui revient à 2 piastres l'ocque environ, de sorte que la quote-part à payer pour chaque boutique est de 60 paras par mois. Aujourd'hui cette mesure est en pleine vigueur; l'aspect de Constantinople pendant la nuit a complètement changé.

— Hier, S. Exc. l'hékim-bachim s'est rendu dans la matinée au Taqsim, sur l'emplacement destiné à la nouvelle école de médecine, pour inaugurer les travaux de construction. L'heure indiquée comme favorable (*echref-saat*) était quatre heures trente minutes du matin, et c'est à cette heure-là qu'on a donné le premier coup de pioche. Cependant, comme le mois de séfer, dans lequel nous allons entrer, est considéré comme néfaste, les travaux ne seront réellement poussés avec activité que dans le mois de rebül-ewel, c'est-à-dire dans la dernière quinzaine de février. La construction de cet établissement a été prise à forfait par Hadji-Stéfane, architecte, qui a déjà construit la porte et l'hôpital de S. A. I. le sultane-mère, à Yéni-Baghtché; mais les travaux seront surveillés et inspectés par M. Smith, architecte du palais d'Angleterre, qui a fourni le plan.

— Nous avons annoncé que M. le docteur Smith, minéralogiste américain appelé à Constantinople par le gouvernement ottoman, s'était rendu aux Dardanelles avec le barouchi-bachi. Nous avons reçu depuis des détails intéressants sur cette excursion. Arrivés aux Dardanelles, M. Smith et le barouchi-bachi ont suivi la côte de Troie jusqu'à Keumurlak, où ils ont découvert une mine de charbon de terre moitié lignite et moitié charbon. Cette mine est d'une richesse étonnante; les couches de houille n'ont pas moins de six pieds d'épaisseur. De là, ils se sont avancés à quinze lieues environ dans l'intérieur des terres, et sur les collines du mont Ida ils ont découvert une seconde mine de charbon de terre d'une qualité supérieure et ressemblant presque à de l'antracite. Ils ont trouvé, outre cela, une mine de soufre très riche et de nombreux échantillons de plomb argentifère pouvant donner environ 80 pour cent.

— Nous avons déjà annoncé que M. Hommaire de Hell, ingénieur des mines et auteur d'ouvrages fort estimés dans le monde savant, se trouve en Orient par suite d'une mission scientifique qui lui a été donnée par le gouvernement français. M. Hommaire de Hell, accompagné de M. Jules Laurens, peintre, se rendit dernièrement à Galatz, en explorant le littoral de Constantinople. Après être revenu avec de riches matériaux, cet ingénieur est reparti pour aller à Varna, toujours en suivant la côte; il est de retour de cette seconde excursion depuis une douzaine de jours, et nous ne doutons pas qu'il n'en ait rapporté une riche moisson et tous les éléments nécessaires pour la publication d'un ouvrage qui sera lu avec l'intérêt qui s'attache aux travaux de ce savant.

PRUSSE.

Les états provinciaux de Prusse vont s'assembler à Berlin, et les délibérations de ces états ne manqueront pas d'être publiées. Mais le roi de Prusse prend des précautions pour que les plaintes de certains députés ne réveillent pas l'opinion publique. Un ordre de cabinet vient de soumettre à la censure les écrits périodiques qui rendront compte des délibérations des états provinciaux. L'ordre du 11 décembre 1846 ne témoigne pas, chez le roi de Prusse, d'une grande ardeur pour l'octroi prochain d'une constitution.

— Les espérances que le parti libéral en Prusse avait placées cette année dans la solennité du 24 janvier, anniversaire de la naissance de Frédéric le Grand, n'auront été qu'une illusion nouvelle ajoutée à tant d'autres.

Nous recevons aujourd'hui la *Gazette universelle de Prusse* du 25, et dans le compte-rendu de cette journée, attendue avec une si vive, mais inutile impatience, il n'est pas dit un mot de la constitution. On n'y parle que de nombreuses décorations qui ont été distribuées à l'occasion de la fête nationale; et au nombre des heureux du jour, à défaut du peuple prussien dont l'espoir aura été trompé une fois de plus, on a distingué M. le baron d'Arnim, ambassadeur à la cour de France, qui a reçu l'étoile de l'Aigle-Rouge de deuxième classe. On était généralement persuadé à Berlin que c'était à M. d'Arnim

qu'était réservé l'honneur de présider les premiers états-généraux du royaume de Prusse. Nous aimons à croire que cette compensation toute personnelle d'une décoration n'a été reçue qu'avec un profond regret par l'homme d'état prussien qui a conçu pour son pays un rôle si grand en Allemagne.

PORTUGAL.

Une lettre particulière de Lisbonne du 20 janvier contient les nouvelles suivantes :

« Le vieux général Povoas emploie toute sa popularité à soulever et à organiser en bataillons la population de la province de Beira-Alta. Il vient d'expédier sur Porto, aux ordres de la junte, divers contingents. Celle-ci a déjà organisé et habillé 14,000 hommes. Un de ses agents est allé acheter des armes en Angleterre, et l'on n'attend que l'arrivée du navire qui les porte pour faire partir de Porto 14,000 hommes sur trois colonnes. On dit que Casal s'est replié sur Valença. La junte de Porto a contracté un emprunt de 1,000 contos (6,000,000 fr.) en Angleterre.

« Macdonnell, n'ayant pas voulu abjurer dom Miguel, se trouve à Amarante avec sa *guerrilla*, qui sera détruite dès que commenceront les opérations. Le bataillon populaire de Castello-Branco vient de s'emparer, par un hardi coup de main, de la place d'Abrantès, qui servira à lier les opérations de l'Alentejo. Les forces populaires organisées à Evora, et qui se composent de celles de l'Algarve et du haut Alentejo, se montent à 2,900 hommes, y compris 280 chevaux. Cette ville est garnie de 21 pièces d'artillerie.

« A Lisbonne, les persécutions sont à l'ordre du jour. Il a été dressé une liste de douze grandes dames, à la tête desquelles figure la tante de dona Maria, l'ex-régente, l'infante dona Isabel-Maria, pour être emprisonnées au couvent de l'Estrella. Le bruit courait en ville que l'infante avait été arrêtée. »

« D'après des nouvelles de Lisbonne du 21 janvier, publiées par le *Morning-Post*, le bruit courait que le duc de Palmella, en sa qualité de président de la chambre des pairs, avait protesté contre l'acte par lequel la reine s'est attribuée le pouvoir absolu. On dit que le duc sera privé de tous ses titres, honneurs, etc. On affirme que la junte d'Oporto a déclaré le trône vacant.

Par suite de l'entrevue de dona Maria avec M. Southeril, l'amiral Parker et le colonel Wilde, S. M. a écrit à la reine Victoria une lettre que l'amiral s'est chargé d'expédier à S. M.

On assure que le gouvernement a envoyé des propositions à la junte d'Oporto, et que quelques bataillons organisés ici vont rejoindre Saldanha.

SUISSE.

A la date du 15 courant, on écrit de Lucerne à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Aujourd'hui, le conseil de guerre des sept cantons catholiques est réuni ici, sous la présidence de l'avoyer Siegwart-Müller. D'après ce que l'on apprend, outre les envois de munitions déjà arrivés par Bâle et le Saint-Gothard, il en arrivera incessamment de considérables pour la Suisse intérieure; elle prend toutes les mesures pour se mettre dans un état de défense qui inspirera du respect au parti révolutionnaire.

« Des nouvelles du Tessin annoncent que le parti radical y perd de plus en plus du terrain. Il est hors de doute que l'Autriche a adressé à ce canton, comme elle l'a fait aux Grisons, l'invitation amicale de se détacher du parti révolutionnaire. Le conseiller d'état Franscini doit avoir eu à cette occasion une mission à Milan, et des mesures de contrainte de la part de la Lombardie sont annoncées comme très prochaines. La position forcée du Tessin, comme canton entièrement catholique, à l'égard de ses co-

états professant la même religion, n'est pas, dans tous les cas, long-temps tenable; le conseil d'état penche d'ailleurs pour une direction plus modérée, et le grand-conseil a déjà suivi cet exemple dans sa dernière session. »

— Voici les versions de quelques journaux quant à l'approche des troupes autrichiennes de la frontière tessinoise :

Nouvelle Gazette de Zurich. — « Les bruits de renforts de troupes à la frontière autrichienne ne sont pas tout-à-fait dénués de fondement. Jusqu'à présent, à la vérité, on ne dit pas y avoir observé des troupes; mais on prétend y avoir vu des aides-de-camp et des commissaires de guerre, et on suppose que ces employés sont venus prendre les mesures nécessaires pour recevoir des troupes. »

Gazette Fédérale. — « Ni le *Confédéré Tessinois*, ni la *Gazette du Tessin* ne parlent aujourd'hui soit des différends entre le Tessin et l'Autriche, soit de l'arrivée à la frontière de troupes autrichiennes. Le *Républicain*, en revanche, après avoir mentionné les mouvements de troupes autrichiennes et sardes, ajoute : Le but de ces mouvements de troupes est inconnu. Quelques uns pensent qu'il s'agit d'empêcher la contrebande d'une manière plus efficace qu'auparavant; mais il ne paraît pas que cette supposition soit la plus vraisemblable et la plus juste. »

« On affirme positivement, dit un correspondant tessinois de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, que, si des troupes viennent réellement à la frontière, c'est autant en vue de la Sardaigne que de la Suisse. »

FRIBOURG. — Il paraît que, malgré les belles promesses faites par les hommes du pouvoir aux commissaires fédéraux, la clémence n'est pas en faveur à Fribourg. Les arrestations continuent; les nombreuses prisons qui existaient ne suffisent pas pour renfermer tous les prévenus arrêtés; on travaille jour et nuit à construire de nouveaux cachots; on change en prisons jusqu'aux caves humides de la Grenette. Outre trois prisonniers amenés de Bulle il y a quelques jours, et parmi lesquels se trouve M. Remy, ancien vice-chancelier, on a encore arrêté dernièrement les personnes suivantes : MM. Voulanthen, économiste de l'hôpital; Broillet, capitaine de carabiniers; Frédéric Hartmann, lieutenant dans le même corps; Berchtold, docteur en médecine, auteur de l'*Histoire du canton de Fribourg*; Folly, avocat, et Collaud, employé à l'étude de M. le notaire Hartmann. MM. Savary, avocat, et Passaplan, instituteur, ont été arrêtés, puis relâchés le même jour.

— On a fait courir ces jours derniers les bruits les plus alarmants. On disait que nous étions menacés d'une invasion de corps francs venant des cantons de Berne et de Vaud, que l'attaque aurait lieu dimanche 24 janvier, etc. Ces bruits, bien que faux, ont mis toute la ville en émoi, et toutes les dispositions ont été prises pour opposer, le cas échéant, la plus vigoureuse résistance aux assaillants. Heureusement nous en avons été quittes pour l'inquiétude. Nous apprenons, au reste, que nos voisins n'ont point eu une pareille envie. Ce serait, en effet, ajouter à une première extravagance une extravagance plus grande encore, une extravagance qui ne manquerait pas d'avoir les conséquences les plus graves et les plus funestes, surtout avec l'esprit dont nos populations sont animées, et l'on a pris toutes les mesures propres à rassembler plus promptement encore que cela n'a eu lieu jusqu'ici les différentes troupes du canton; elles ont reçu l'ordre de se rendre au lieu de rassemblement indiqué dès qu'elles entendront sonner le tocsin. On sonnera le tocsin dans toutes les églises aussitôt que l'on entendra sonner quelque part, et cela sans ordre.

On voit par là que, dans quelques heures, contingent, réserve,

landwehr et landsturm peuvent être mis sur pied, et que l'on est dans le cas de résister à tout coup de main.

Bulletin de la Bourse de Paris du 30 janvier 1847.

La bourse a été très animée, et les fonds ont éprouvé une assez forte hausse. Hier, dans la soirée, le 3 0/0 est resté à 77 75, et aujourd'hui, avant l'ouverture, il a commencé à 77 80, et il est monté à 77 90. Au parquet, il a ouvert à 77 95. Depuis l'ouverture jusqu'à la réponse des primes, le 3 0/0 est resté flottant entre ce cours et celui de 77 85. La réponse a été faite à 77 90. Après la réponse, le 3 0/0 est resté stationnaire à 77 90; puis il est monté avec une extrême rapidité jusqu'à 78 15, qui a été le dernier cours au parquet.

Après la clôture, le 3 est resté en liquidation à 78 20, plutôt offert que demandé.

Rien d'important dans les chemins de fer.		Versailles (rive droite)...	
Trois pour cent.....	78 20	Paris (rive gauche) ..	330
Quatre pour cent.....	103	Paris à Orléans.....	247 50
Quatre et demi pour cent.....	»	Paris à Rouen.....	1222 75
Cinq pour cent.....	118 33	Rouen au Havre.....	877 50
Emprunt de 1844.....	»	Avignon à Marseille.....	675
Trois pour cent belge.....	»	Strasbourg à Bâle.....	203
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	95 1/2	Orléans à Vierzon.....	»
Cinq pour cent belge.....	»	Orléans à Bordeaux.....	»
Cinq pour cent napolitain.....	»	Amiens à Boulogne.....	»
Récépissés Rothschild.....	»	Montereau à Troyes.....	410
Cinq pour cent romain.....	100	Chemin du Nord.....	610
Trois pour cent espagnol.....	»	Dieppe et Pécamp.....	340
Banque de France.....	3265	Paris à Strasbourg.....	470
Comptoir Gannerou.....	1165	Tours à Nantes.....	470
Banque belge.....	»	Paris à Lyon.....	491 25
Caisse Lafitte.....	1195	Lyon à Avignon.....	»
Obligations de Paris.....	»	Bordeaux à Cette.....	»
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à la Teste.....	»
Saint-Germain.....	»		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 1^{er} février.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans..	»	»	1225 75	1225	1227 50	1227 50
prime d. 10.	»	»	»	»	1236 25	1236 25
Paris à Rouen..	»	»	»	»	878 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	890	»
Avignon à Marseille	»	»	827 50	»	828 75	828 75
prime d. 10.	»	»	»	»	858 75	»
Orléans à Vierzon.	»	»	568 75	570	571 25	571 25
prime d. 10.	»	»	»	»	575	576 25
Chemin du Nord.	»	»	610	612 50	610	612 50
prime d. 10.	»	»	»	»	618 75	»
Paris à Lyon..	»	»	»	»	499	»
prime d. 10.	»	»	»	»	491 25	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes..	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Les amis et connaissances de M. Le Mire père, qui, par oubli, n'auraient point reçu de lettre de faire part de sa mort, sont priés de vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu mardi 2 février, à neuf heures trois quarts du matin.

Le convoi partira du domicile du défunt, grande rue des Feuillants, n. 1, pour se rendre à l'église de Saint-Polycarpe.

VENTE DE LIVRES ANCIENS ET MODERNES,

la plupart illustrés, De la bibliothèque de M. P. G***.

Tableaux à l'huile, presque tous en des cadres dorés; estampes montées; meubles anciens, dont un en ébène, à deux portes, sculpté et gravé très belle pendule; le Serment des Hommes; figures et accessoires en bronze doré, et quantité d'autres objets d'art et de curiosité, lunette, figurines, etc.

La vente se fera le mardi 9 et le mercredi 10 février 1847, dans la salle des commissaires-priseurs, passage Belle-Cordière, au rez-de-chaussée, à cinq heures et demie du soir.

La notice des livres se distribue, à Lyon, chez MM. Fontaine, chargé de diriger la vente, rue Ferrandière, 24, Guilbert et Dorier, libraires, rue Puits-Gaillot, 3, et le concierge des commissaires-priseurs, port du Temple, 42.

On percevra les cinq pour cent. (2007)

VENTE VOLONTAIRE

Pour cause de cessation de commerce.

Le mardi 2 février 1847, à une heure de relevée, sur la place du Marché-aux-Chevaux, à Rive-de-Gier, il sera, par le ministère de M. Chatagnon, huissier, procédé à la vente aux enchères : 1^o de quinze beaux chevaux de roulage et doubles-bidets, garnis de leurs harnais, 2^o et de six maringottes, dont deux à deux chevaux et ayant des essieux en fer tournés avec boîtes en bronze. (3360)

A VENDRE pour cause de départ. — Un bon fonds de café-cabaret situé dans un des meilleurs quartiers de la ville, avec une clientèle de quinze années d'existence. S'y adresser, quai Saint-Benoît, n. 46, chez M. Sovaite. (9)

A VENDRE pour cause de départ. — Fonds de Restaurant situé près du débarcadère des bateaux à vapeur du Rhône et du débarcadère projeté du chemin de fer de Lyon à Avignon. S'adresser chez M. Genetier, place Bellecour, 7. (2026)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.



à Saint-Etienne, Moustier, épicier, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Rouanne-Gerbé, confiseur. (4873)

TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épicier, rue Marchande; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Rouanne-Gerbé, confiseur. (4873)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

AVIS. Une maison de commerce demande des voyageurs pour la représentation. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. — S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (21)

Avis important

Le bureau de l'entreprise de Vidangeur d'Orléans, ci-devant rue des Capucins, est actuellement même rue, 6, au 1^{er}. L'entrepreneur a l'honneur de prévenir le public que, muni d'appareils bien supérieurs à tous ceux connus jusqu'à ce jour, confectionnés par les soins des plus habiles mécaniciens de la localité, et venant tout récemment d'augmenter considérablement ses moyens de transport des matières fécales au moyen de marchés passés avec les plus forts consommateurs de la banlieue, il peut opérer la vidange des fosses d'aisance à première réquisition, conformément aux prescriptions de l'autorité, et avec toute la promptitude désirable. Ces avantages ne peuvent manquer d'être appréciés par MM. les propriétaires, régisseurs ou locataires principaux des maisons, dans un moment où le plus grand nombre des fosses d'aisance débordent ou sont sur le point de déborder, et à une époque si avancée de la saison pendant laquelle, seulement, on peut faire un service régulier de vidange. S'adresser au bureau sus-indiqué, tous les jours, de neuf heures du matin à six heures du soir, à M. Gagnière.

NOTA. — Tout engagement, marché ou pro-

messe faits, au nom de l'entrepreneur, par des personnes intermédiaires qui ne, seront pas munies d'une procuration régulière seront considérés comme nuls et non avenue. (2036)

Hôpital de la ville de Beaujeu (Rhône).

VENTE DE VINS DE 1846.

Le dimanche 7 février 1847, à trois heures précises, il sera procédé, à Beaujeu, en la salle du secrétariat de l'hospice, à la vente aux enchères d'environ 680 hectolitres de vins provenant de la dernière récolte.

L'adjudication aura lieu par lots de 52 hectolitres 50 litres, sauf enchère générale sur la totalité des prix d'adjudications partielles. S'adresser à M. Rampin, secrétaire de l'administration, pour connaître les conditions du cahier des charges. (6426)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellent PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINEY, pharmacien, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue, 4; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER. — M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (5345)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.

AVIS. On demande un associé qui pourrait verser de 4 à 6,000 f. pour une industrie en plein rapport, dont les produits offrent de beaux bénéfices, et dont la vente est facile. S'adresser rue Monsieur, n. 37, au 2^e. (6)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs. Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné. Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. **Prix: 5 fr. le flacon.** S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

Pansement des vésicatoires, facile, régulier, inodore, avec PAPIER et compresses. **D'ALBESPEYRES,** Chez MM. les pharmaciens. — SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS. (5217-7988)

SIROP DE MOU DE VEAU Pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, irritations et toutes les maladies de la poitrine. — A Lyon, chez QUET aîné, rue de la République, 31. — Dépôts, à Thizy, à la pharmacie de BOUTIER; à Vienne, MERMET frères. (4999)

CRAINS DE SANTÉ C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillat, à Vienne; Delauge, à Voiron; Plans, à Grenoble. (4650)